

2010_B063

OBJET : Qualité de l'air - Attribution d'une subvention à ATMOPACA

Le 4 février 2010, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Aixagone de Saint-Cannat, sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 28 janvier 2010, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Gérard BRAMOULLÉ, vice-président, Aix-en-Provence - Guy ALBERT, vice-président, Jouques - Guy BARRET, vice-président, Coudoux - Jean BONFILLON, vice-président, Fuveau - Michel BOULAN, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - Michel BOYER, vice-président, Simiane-Collongue - Danièle BRUNET, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Dominique BUCCI, Membre du Bureau, Les Pennes-Mirabeau - Jacques BUCKI, vice-président, Lambesc - Christian BURLE, vice-président, Peynier - Jean-Louis CANAL, vice-président, Rousset - Philippe CHARRIN, vice-président, Vauvenargues - Jean-David CIOT, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - Georges CRISTIANI, vice-président, Mimet - Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles - Gérard DELOCHE, vice-président, Aix-en-Provence - Sylvaine DI CARO, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Jean-Pierre DUFOUR, vice-président, Saint-Estève-Janson - Jean-Claude FERAUD, vice-président, Trets - Claude FILIPPI, vice-président, Ventabren - Loïc GACHON, vice-président, Vitrolles - Jacques GARÇON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Philippe GARDIOL, membre du Bureau, Vitrolles - Jacky GERARD, vice-président, Saint-Cannat - Jean-Christophe GROSSI, membre du Bureau - Frédéric GUINIERI, vice-président, Puyloubier - Mireille JOUVE, vice-président, Meyrargues - Henri LAFON, membre du Bureau, Pertuis - Robert LAGIER, vice-président, Meyreuil - Patricia LARNAUDIE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Christian LOUIT, vice-président, Aix-en-Provence - Joël MANCEL, vice-président, Beaurecueil - Régis MARTIN, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - Richard MARTIN, vice-président, Cabriès - Pascale MORBELLI, membre du Bureau, Vitrolles - Roger PELLENC, vice-président, Pertuis - Jean-Claude PERRIN, vice-président, Bouc Bel Air - Jean-Marc PERRIN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Liliane PIERRON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jacky PIN, vice-président, Rognes - Jean-Pierre SAEZ, vice-président, Venelles - Bruno SANGLINE, membre du bureau, Bouc Bel Air - Jules SUSINI, vice-président, Aix-en-Provence - Francis TAULAN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jean-Louis TURCAN, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

Robert FOUQUET, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Jules SUSINI
Catherine RIVET-JOLIN, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Roger PELLENC
Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Gérard BRAMOULLÉ

Excusé(s) :

Michel AMIEL, vice-président, Les Pennes Mirabeau
Jean CHORRO, vice-président, Aix-en-Provence
Fatima DRAOUZIA, membre du Bureau, Aix-en-Provence
Lucien DUPERREY, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon
Alexandre GALLESE, vice-président, Aix-en-Provence
Gérard GERACI, vice-président, Aix-en-Provence
Sophie JOISSAINS, vice-président, Aix-en-Provence
Maryse JOISSAINS MASINI, Président, Aix-en-Provence
Michel LEGIER, vice-président, Le Tholonet
Danielle LONG, vice-président, Peyrolles-en-Provence
Stéphane PAOLI, membre du Bureau, Aix-en-Provence
Roger PIZOT, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Jean Pierre SAEZ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 04 FEVRIER 2010

Rapporteurs: Monsieur Jean Pierre Saez
Monsieur Guy BARRET

Objet : Qualité de l'Air - Attribution d'une subvention à ATMO PACA.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre d'un partenariat engagé en 2006 avec la Région PACA et ATMOPACA, la CPA a pu bénéficier de la réalisation sur son territoire d'une modélisation précise de la qualité de l'Air. Ce modèle donne la possibilité d'évaluer les impacts sur la qualité de l'Air de différents projets. Il est proposé de continuer ce partenariat sur 2010 notamment pour valoriser le travail réalisé jusqu'à présent. Le présent rapport vise à apporter une subvention à ATMO PACA de 30 000 € pour poursuivre la mise en oeuvre des outils d'aide à la décision, évaluer différents scénarios sur la qualité de l'air et organiser la valorisation de ce projet pilote en PACA.

Exposé des motifs :

Depuis 2006, La CPA et Atmo PACA travaillent sur un projet de réalisation d'une cartographie et de modélisation de la qualité de l'air sur les communes du Pays d'Aix. Ces travaux s'effectuent dans le cadre du projet « Information et aide à la décision sur la qualité de l'air dans les territoires de Pays et d'agglomération » cofinancé par la Région PACA sur un projet de 2 ans, en 2007 et 2008.

Les objectifs de ce projet biannuel consistent à quantifier la contribution du Pays d'Aix aux émissions régionales, à modéliser la pollution de fond, de proximité et enfin à étudier les différents scénarii d'évolution d'émissions sur le territoire de la CPA. Il vise à offrir aux décideurs locaux un réel outil d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire et de qualité de l'air.

Ce projet s'inscrivait dans les actions 7.1 « Evaluer la part des différentes activités dans la pollution de l'air » et 7.2 « Simuler et étudier la restriction de certaines activités sur la qualité de l'air » de la précédente Charte Environnement du Pays d'Aix.

Durant la première année, les efforts se sont principalement portés sur l'état des lieux et la concertation avec la CPA (élus et conseillers techniques). Ces coopérations ont abouti à la réalisation d'une campagne de mesures sur l'ensemble du territoire (juin et octobre 2007) ainsi qu'au choix des aménagements urbains prévus sur la CPA qui seront étudiés en terme de qualité de l'air. La stratégie d'échantillonnage a tenu compte de ces choix.

La deuxième année a été consacrée à l'intégration au sein d'Atmo PACA d'outils d'évaluation et de modélisation de la qualité de l'air.

A partir de 2009, la Communauté du Pays d'Aix et Atmo PACA poursuivent le travail sur les questions de services et d'aide à la décision en matière de qualité de l'air. Il s'agit de finaliser la mise en opérationnel les plates formes de modélisations urbaines.

La demande de subvention d'Atmo PACA à la CPA, en 2009, portait sur la réalisation de 3 scénarios supplémentaires accompagnés de leur valorisation et de leur communication.

Cet accompagnement de la CPA vient en parallèle du projet soumis à la région en 2009. Celui-ci consiste à auditer cette expérimentation d'aide à la décision afin de proposer une organisation pérenne de cet outil pour un usage adapté aux attentes des collectivités. Un séminaire de restitution sera réalisé en 2010, à la suite des résultats de l'audit. Il présentera l'intégralité des deux projets pilotes : de la phase de réflexions aux résultats directement applicables pour les collectivités partenaires. Il permet en outre d'atteindre l'un des objectifs premiers de ce programme : Informer et sensibiliser les acteurs gestionnaires et décideurs de l'intérêt de mener une politique de protection de la qualité de l'air. AtmoPACA propose d'organiser ce séminaire sous l'égide de la Région, en partenariat avec la CPA et la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, partenaire de ce projet.

En 2010, ATMO PACA propose de valoriser les éléments d'aide à la décision en matière de qualité de l'air apportés par la plate forme de modélisation de la CPA :

- exploitation des données cartographiques, et poursuite de la réalisation de scénarios,
- valorisation de la démarche par la restitution des résultats et leur communication notamment dans le cadre d'un séminaire sous l'égide de la Région et en partenariat avec celle-ci et ATMO PACA,
- rapprochement des problématiques air et bruit.

Pour ce faire l'association ATMO PACA demande à la Communauté du Pays d'Aix une subvention de 30 000 € pour l'année 2010.

Visas :

VU l'exposé des motifs;

VU le code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n° 2009 – A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau.

Vu les précédentes délibérations sur ce projet n°2007-A496 et 2009-B008

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention à ATMO PACA pour 2010 pour un montant de 30 000€,
 - **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer les pièces relatives au dossier et notamment la convention **annexée** au rapport,
-
- **DIRE** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au BP 2010, section de fonctionnement 6574/832.

FICHE DE VISA BUDGETAIRE - BUREAU DU 04 février 2010

OBJET DU RAPPORT : Qualité de l'Air - Attribution d'une subvention à ATMO PACA -

DIRECTION/SERVICE : écologie
urbaine

Nom du Rédacteur du rapport : Céline SALES
Nom du correspondant financier : Carole CALIENDO
Code service (astre) : 1D

TEL : 04.42.91.49.44
TEL : 04.42.91.49.51

☐ Investissements générateurs de charges de fonctionnement annuelles :

€

☐ Rapport ou Projet avec Recettes attendues :

€

Imputation comptable

Nature/Fonction 832/6574 OU N° Opération :

INSCRIT 2009	Réalisé	Disponible avant rapport	Montant du rapport
110 000€	0	110 000€	30 000€

Incidences prévisionnelles sur les prochains exercices

2010	2011	2012	2013

CONVENTION de PARTENARIAT

Entre la CPA - Communauté du Pays d'Aix

**et Atmo PACA - Association pour la surveillance de la qualité de l'air
sur l'est des Bouches du Rhône, le Var, le Vaucluse, les Alpes Maritimes,
les Alpes de Haute Provence et les Hautes Alpes.**

Entre,

Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Président,
agissant au nom et pour le compte de la Communauté du Pays d'Aix dont le siège est
situé à l'Hôtel de Boadès - place Jeanne d'Arc - CS 40868 - 13100 AIX EN PROVENCE
ci-après désignée par les termes : Communauté du Pays d'AIX ou C.P.A.

D'une part,

et

Monsieur MARIA, Président
Agissant au nom et pour le compte d'Atmo PACA dont le siège est situé au 146 avenue
Paradis, - 13 006 MARSEILLE ci après désigné par les termes : Atmo PACA

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :
Vu la délibération n°

Article 1 : Attribution de la subvention

La présente convention a pour objet de définir l'objet, le montant et les conditions
d'utilisation de la subvention attribuée par la CPA à Atmo PACA .

Article 2 : Objectifs de la convention

En 2007 et 2008, la Communauté du Pays d'Aix (CPA) et le réseau de surveillance de la qualité de l'air (Atmo PACA) ont réalisé la cartographie de la qualité de l'air sur les communes du Pays d'Aix. Ces travaux s'effectuent dans le cadre du projet « Information et aide à la décision sur la qualité de l'air dans les territoires de Pays et d'agglomérations » cofinancé par la Région PACA.

Ce projet s'inscrit totalement dans les actions 7.1 « Evaluer la part des différentes activités dans la pollution de l'air » et 7.2 « Simuler et étudier la restriction de certaines activités sur la qualité de l'air » de la Charte Environnement du Pays d'Aix.

Les objectifs de ce projet consistent à quantifier la contribution du Pays d'Aix aux émissions régionales, à modéliser la pollution de fond et de proximité et enfin à étudier différents scénarii d'évolution des émissions sur le territoire de la CPA. Il vise à offrir aux décideurs locaux un réel outil d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire et de qualité de l'air.

Durant la première année, les efforts se sont principalement portés sur l'état des lieux et la concertation avec la CPA (élus et conseillers techniques). Ces coopérations ont abouti à la réalisation d'une campagne de mesures sur l'ensemble du territoire ainsi qu'au choix des aménagements urbains prévus sur la CPA qui seront étudiés en terme de qualité de l'air. La stratégie d'échantillonnage a tenu compte de ces choix.

La deuxième année a été consacrée à l'intégration au sein d'Atmo PACA d'outils d'évaluation et de modélisation de la qualité de l'air.

En 2009, les plates formes de modélisations urbaines ont été finalisées et mises en opérationnel. Des scénarios supplémentaires accompagnés de leur valorisation et de leur communication ont été réalisés.

Cet accompagnement de la CPA vient en parallèle du projet soumis à la région en 2009. Celui-ci consiste à auditer cette expérimentation d'aide à la décision afin de proposer une organisation pérenne de cet outil pour un usage adapté aux attentes des collectivités. Un séminaire de restitution sera réalisé en 2010, suite aux résultats de l'audit. Il présentera l'intégralité des deux projets pilotes : de la phase de réflexions aux résultats directement applicables pour les collectivités partenaires. Il permet en outre d'atteindre l'un des objectifs premiers de ce programme : Informer et sensibiliser les acteurs gestionnaires et décideurs de l'intérêt de mener une politique de protection de la qualité de l'air. Atmo PACA propose d'organiser ce séminaire sous l'égide de la Région, en partenariat avec la CPA et la CASA.

En 2010, le projet mené avec la CPA s'intitule « Valorisation des éléments d'aide à la décision en matière de qualité de l'air apportés par la plate forme de modélisation de la CPA ».

La subvention 2010 porte sur :

- l'exploitation des données cartographiques, et à la poursuite de la réalisation de scénarios,
- la valorisation de la démarche par la restitution des résultats et leur communication notamment dans le cadre d'un séminaire sous l'égide de la Région et en partenariat avec celle-ci et Atmo PACA,
- le rapprochement des problématiques air et bruit.

Article 3 Montant de la subvention

La CPA décide d'attribuer une subvention d'un montant de 30 000 € à l'association Atmo PACA pour l'opération « Valorisation des éléments d'aide à la décision en matière de qualité de l'air apportés par la plate forme de modélisation de la CPA ».

Article 4 : Modalités Financières :

Le versement de la subvention s'effectuera selon les modalités suivantes :

Un acompte de 70 % sera versé après délibération du conseil communautaire, à la signature de la convention.

Le solde de 30% sera versé sur la présentation des pièces justificatives suivantes :

- Un mémoire de frais justifiant des actions réalisées.
- Le dernier bilan comptable N-1 certifié par le président et le Trésorier de l'association.

Article 5 : Durée de la Convention

La convention est signée pour une période de 1 an.

Article 6 : Avenant :

Toutes les modifications des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définies d'un commun accord entre les parties, feront l'objet d'un avenant

Article 7 – Utilisation et diffusion des résultats

La présente mission d'études rentre dans le caractère d'intérêt général de surveillance de la qualité de l'air de l'association Atmo PACA. En conséquence, les financeurs de la mission ne bénéficient pas exclusivement de l'information et n'en sont pas propriétaires.

~~Ces données publiques seront diffusées selon des modalités variées, à définir en accord~~
entre les deux signataires de la présente convention (bulletins, Internet...).

En revanche, il est clairement établi qu' Atmo PACA est tenu à une obligation de discrétion et de secret professionnel sur toute autre information qui ne rentre pas dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'air, dont elle aurait eu connaissance au cours de l'accomplissement de cette mission.

ARTICLE 8 - LITIGES

Les litiges qui pourraient survenir à l'occasion de l'application des termes de la présente convention particulière, seront de la compétence du Tribunal Administratif de MARSEILLE.

Article 9 : Résiliation

Chacune des parties se réserve la possibilité de dénoncer la présente convention si l'une des clauses précitées n'était pas respectée à l'issue d'un préavis de deux mois.

Fait à Aix en Provence, le
en 3 exemplaires

Pour la Communauté du Pays d'Aix
Le Président

Pour Atmo PACA
Le Président

Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Pierre Charles MARIA

OBJET : Qualité de l'air - Attribution d'une subvention à ATMOPACA

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

